

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 30				
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,				
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.				
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS. CIEL.
6 heures.	20d. au-dessus de 0.	53 deg.	27 pou. 6 lign.	Midi. Soleil.
Midi.	26d. au-dessus	53 deg.	27 pou. 6 lign.	Idem. Incert.
SOLEIL.		LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
4 h. 1 min.	0 h. 52 min.	8 h. 3 min.	Dernier quart.	27

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2me.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 30 juin.

Le discours de M. Gauguier sur l'envahissement de la chambre des députés par les fonctionnaires publics a été fort mal accueilli par les centres ; cela devait être : sa malencontreuse proposition a fortement rémué la bile de M. le président Dupin, et a été, dans ses développements, l'objet d'un rappel à l'ordre. Les journaux indépendants de la capitale l'ont enregistré avec soin, l'ont accompagné de quelques réflexions, mais n'ont pas abordé d'une manière complète les questions qu'il soulève. Cela se conçoit : dans ce moment l'esprit public est affaibli, sans vigueur ; le pays est dans la chambre, n'en attend rien et se laisse aller à une profonde insouciance. Comment se fait-il que la presse ministérielle avouée et celle qui ne l'est pas, mais qui défend tous les actes du gouvernement, ait si long-temps attaqué le discours de M. Gauguier ? C'est à peine si elle a cessé ses dissertations apologétiques des fonctionnaires publics.

Si elle a prêté une si grande attention aux paroles de l'honorable M. Gauguier, c'est qu'il a signalé un des vices de notre organisation politique, c'est qu'il a mis le doigt sur une plaie que tous voient. C'est en vain que les feuilles ministérielles s'exaltent sur l'utilité d'avoir à la chambre des fonctionnaires salariés ; cette utilité n'est pas réelle, car les fonctionnaires salariés n'ont pas fait preuve, jusqu'à ce jour, de grande capacité. C'est en vain qu'on voudrait faire croire que ces messieurs sont les hommes les plus éclairés de la chambre, qu'eux seuls peuvent la guider, lui donner les moyens de faire de bonnes lois ; les faits démentent ces assertions : on ne croit pas plus à leur capacité qu'à leur indépendance.

La proposition de M. Gauguier sera l'objet des méditations de tous les hommes sérieux qui s'effraieront comme lui de voir à quel point nous sommes arrivés ; il n'est pas possible que nous ayons encore une chambre avec 265 fonctionnaires publics.

Pour détruire le mal que nous signalons, la proposition de M. Gauguier est certes insuffisante, elle ne ferait que l'atténuer ; il faut donc envisager les causes qui produisent de pareils effets, froidement, sans passion et avec vérité. — Ces causes tiennent aux racines même de la société ; car si les députés se laissent si facilement entraîner par les séductions ministérielles, s'ils échangent sans pudeur leurs votes contre une croix, contre un siège dans un tribunal, c'est qu'ils savent bien que les hommes qui les ont nommés ne regardent pas de pareilles transactions comme immorales, c'est que le corps électoral lui-même les absout en les réalisant.

Si les députés fonctionnaires sont en si grand nombre à la chambre, disent avec raison les feuilles ministérielles, à qui s'en prendre ? n'est-ce pas le corps électoral qui les maintient, qui les envoie et les réélit ? Cela est vrai, et c'est positivement le corps électoral qu'il faut modifier ; car il n'est pas étranger, de son côté, à la corruption ministérielle. Les places sont aussi la récompense de certains votes à l'époque des élections. Nous serions absurdes si nous ne voyions le mal que dans la chambre ; il faut le voir dans son principe bien plus que dans ses effets, et c'est pour cela que nous appuyons de toutes nos forces toute proposition qui a pour objet d'étendre l'influence du pays sur le gouvernement.

L'incompatibilité des fonctions de député avec des fonctions salariées avait été sentie sous la Restauration : l'opposition avait signalé le danger d'avoir des majorités enchaînées à tous les ministères ; pour y remé-

dier, la charte de 1830 a statué « que tous les députés promus à des fonctions publiques salariées seraient soumis à une réélection. » Que prouve cette disposition de la charte, qu'avant 1830 on avait reconnu le besoin de mettre quelque obstacle à la corruption qui nous dévore, aux scandaleux échanges de votes contre des croix, contre des places ? Mais la réélection a-t-elle produit le bien qu'on en attendait ? La chambre a-t-elle dans son sein un moins grand nombre de fonctionnaires ? Certes non. Nous nous trouvons donc toujours en face du même vice. Le remède étant illusoire, faut-il renoncer à en employer d'autres ?

Déclarer l'incompatibilité des fonctions de député avec les fonctions salariées serait chose bonne et utile, mais on ne détruirait pas la source de marchés honteux ; il faut donc modifier largement le corps électoral, le régénérer, lui associer des éléments nouveaux qui puissent raviver son patriotisme et lui rendre le sentiment du bien public. Ainsi on arrivera à combattre utilement les corruptions scandaleuses et à paralyser les influences vénales du pouvoir. C'est là que nous conduit l'examen attentif de la proposition de M. Gauguier, et c'est pour cela qu'elle inquiète vivement la presse gouvernementale ; c'est pour cela qu'elle revient encore sur un discours qui prouve clairement le besoin d'une réforme radicale qui sera bientôt une nécessité devant laquelle toutes les résistances se briseront, et, comme corollaire de la réforme, viendra la promulgation de l'incompatibilité des fonctions de député avec les fonctions salariées.

La Société linnéenne de Lyon a reçu de M. Fayliabue, un de ses correspondants en Italie, une lettre contenant la note suivante qu'il ne sera pas inutile de reproduire à cette époque de l'année :

« Un engrais souvent négligé dans nos contrées se trouve en abondance dans les bassines où se file la soie ; les matières animales, débris des larves des vers à soie, saturant l'eau qui a servi à l'opération du filage. Cette eau refroidie et mélangée avec de l'eau ordinaire a été employée pour l'arrosage de diverses plantes de jardin et même des céréales, et a produit sur leur accroissement le résultat le plus avantageux. En mettant à profit cette observation, dont la pratique a été reconnue utile, on obtiendra deux avantages : le premier, d'employer un engrais puissant et qui ne coûte rien ; le second, d'éviter les émanations infectes qui résultent de l'accumulation de ces eaux sur la voie publique ou dans le voisinage des lieux habités. »

Le maire de Lyon donne avis que, le vendredi 14 juillet prochain, à l'heure de midi, dans une des salles de l'Hôtel de-Ville, en présence de M. le maire, il sera procédé à l'adjudication de la démolition des quatre dernières maisons situées sur la rue du Pont-du-Change, côté nord, et formant un seul tènement portant les n° 1, 1 bis, 3 et 5 bis. Cette adjudication aura lieu à la chaleur des enchères et à la bougie éteinte, conformément à ce qui est prescrit dans le cahier des charges.

Nul ne sera admis à soumissionner, s'il ne justifie avoir déposé préalablement à la caisse de la ville une somme de mille francs en numéraire, à titre de cautionnement provisoire.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles la susdite adjudication sera tranchée est déposé au secrétariat de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de relevée.

Une ordonnance du maire de la Guillotière porte que des chiens présumés enragés ayant parcouru cette commune, il sera répandu, à dater du 1er juillet et à différentes reprises, du poison pour la destruction des chiens errants.

### NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Lord Durham est arrivé à Londres. Aussitôt après son arrivée, il a eu une audience de la reine et de la duchesse de Kent. Le bruit court qu'il va remplacer lord Palmerston aux affaires étrangères. Cette nouvelle, qui aurait produit une grande sensation il y a six mois, est sans effet aujourd'hui qu'on sait lord Durham fort avant dans les bonnes grâces de l'empereur de Russie et qu'il s'est montré si conciliant dans l'affaire du Vixen. Des ordres ont été donnés à Malte pour renforcer la croisade anglaise sur les côtes de Catalogne.

Le premier acte de la jeune reine a été de signer une ordonnance qui met à la retraite une foule de vieux officiers de marine et de terre, ce qui promet de l'avancement à beaucoup de jeunes gens. On croit que le parlement sera dissous le 14 juillet. Les journaux torys commencent à se rapprocher de la jeune reine. L'un d'eux demande une augmentation de traitement pour la duchesse de Kent. Un autre en fait autant pour le duc de Sussex. Voilà ce qu'on peut appeler être conséquent avec les principes monarchiques.

### Paris, 28 juin 1837.

(Correspondance particulière du Censeur)

Rien de fixé encore sur le choix de l'envoyé extraordinaire pour complimenter la reine Victoire. Il y a tant de convenances à ménager dans cette affaire qu'elle pourra être encore plusieurs jours une difficulté. On veut aussi voir la couleur des choix des autres cours et se régler en conséquence. M. de Talleyrand, cet oracle de la diplomatie, n'a pas encore parlé. Le général Baudrand a été mis en avant par le duc d'Orléans ; mais cette initiative de S. A. R. dans cette affaire a été peu goûtée. Le général n'est pas en crédit à Saint-James ; nous ne saurions en dire la raison. Peut-être les wigs ont-ils trouvé que le commerce épistolaire qu'il entretenait avec le duc de Wellington, au nom de son maître, dément singulièrement les déclarations officielles faites à lord Granville et les explications de M. Molé ; car M. le président du conseil est toujours dans cette singulière position d'avoir à s'expliquer sans donner satisfaction à personne.

— On attend le roi des Belges à Neuilly dimanche. Deux messagers lui ont porté déjà les invitations du beau-père ; il paraît qu'il y a urgence. Selon les *on dit*, le cher gendre est destiné à être le lien des relations de la cour des Tuileries avec la nouvelle reine d'Angleterre. On parle avec une terreur vague du libéralisme de la duchesse de Kent.

M. le comte Sébastiani a transmis des notes alarmantes qui ont motivé une lettre autographe du roi des Français à la reine, dans laquelle sont retracés tout au long les dangers de compromettre les révolutions de France et de Belgique en donnant un développement prématuré à la politique réformatrice par la formation d'un cabinet nouveau. Cette lettre n'a pas produit l'effet qu'on en attendait ; aussi a-t-on appelé le roi des Belges à venir faire parler sa parente à défaut de meilleures raisons en faveur du *statu quo* si péniblement établi et que les mauvais vouloirs des cours font un devoir de fortifier plutôt que de la modifier par un mouvement accéléré vers le progrès. Les conférences de Neuilly vont marquer l'intervention de notre allié belge dans nos rapports avec Londres ; nous verrons ce qu'il nous en reviendra.

### Faits Divers.

Le débat électoral qui va s'établir à Nogent-le-Rotrou, le 1er juillet, paraît devoir se concentrer entre M. Salvandy, ministre de l'instruction publique, et le marquis de Turin,

et à garder sur la scène un débit simple et naturel, son débit de la ville enfin. La vérité y gagnerait, nos oreilles aussi.

En définitive, *les Droits de la Femme* ont obtenu un succès d'estime. Cette comédie de mœurs, sous une plume habile, aurait pu servir de pendant aux *Femmes savantes*. Relisons Molière, c'est ce que nous pouvons faire de mieux ; car si nos habits ont changé, nos ridicules et nos petites passions sont encore restés les mêmes.

Nous avons attendu, pour la juger, que Mlle Desmares ait accompli ses trois débuts. Aujourd'hui sa défaite nous oblige au silence. Respect aux vaincus. L. B.

### LA DAME BLANCHE. — LE COMTE ORY.

Un de nos confrères a dit très-spirituellement : « M. Emon est un charmant ténor sans voix. » C'est là un coup de fronde qui a porté juste.

Il ne faut pas se le dissimuler, il est difficile de trouver maintenant un bon chanteur d'opéra-comique. On ne peut dire néanmoins : C'est la chose impossible. Mais ce qui est certain, c'est qu'il est indispensable à notre scène lyrique d'en avoir un. Les personnes présentes à la reprise du *Comte Ory*, enthousiastes ou non de M. Siran, sont convaincues de cette nécessité. M. Siran, malgré tous ses efforts, n'a pu parvenir à rendre d'une manière convenable cette musique légère et gracieuse. Sa voix, bien timbrée et pourvue de certaines notes magnifiques, était dépaycée dans le rôle du comte Ory, écrit d'un style coulant et moelleux. Il a donc besoin de quelqu'un qui prenne la partie de son emploi où il décèle de la faiblesse. Le premier début de M. Emon dans *la Dame blanche* ne nous a point signalé ce jeune artiste comme capable de remplir pareille tâche. Du reste, nous ferons comme le public qui ne s'est par prononcé positivement à l'égard du débutant et lui a réservé les droits qu'il a à deux autres épreuves.

### GRAND-THÉÂTRE.

#### LES DROITS DE LA FEMME,

Comédie en un acte, par M. Théodore Muret.

Le Christ le premier a relevé la femme de son état de servitude et d'isolement. Grâce à ses admirables préceptes, la servitude est devenue l'amie, la compagne de l'homme. St-Simon ou plutôt ses disciples n'ont pas trouvé assez large la place faite à la femme dans nos foyers domestiques. Ils ont, dans un moment de paroxysme, voulu agrandir le cercle étroit dans lequel, malheureuse moitié du genre humain, elle se sentait enchaînée. Vous savez jusqu'où sont allées leurs prétentions. C'est l'histoire d'hier ; je ne la dirai pas aujourd'hui ; elle est morte en voyant le jour. Tout l'édifice social qu'ils voulaient élever sur les ruines de notre société s'écroula et si *descripte* s'est alors subitement écroulé, comme il arrive lorsqu'on enlève les principales pierres à la base d'un monument inachevé. Mais si la pensée du père Enfantin n'a pas trouvé sa réalisation, elle n'a pas laissé que de causer un certain ébranlement parmi quelques organisations jeunes et ardentes, martyrs de toute innovation.

Ce travers nouveau prit naissance au milieu de nous. L'éducation de la femme fut à l'ordre du jour. Elle eut ses journaux. Elle trouva des séides. Que de moyens de succès n'avait-elle pas en elle ! La walse se mêlait à l'enseignement, et la contredanse y a gagné une nouvelle figure ; le ridicule a fait avorter cet autre 89. L'homme n'a pas été dépendant de ses droits et la femme, heureusement pour elle, a été véritablement dans la reproduction de ce travers contemporain de comédie. Le sujet prêtait à de piquants

candidat légitimiste. M. de Turin est un riche propriétaire du pays. Du reste, on assure que la candidature de M. Salvandy a été compromise par une réunion à la sous-préfecture et par une circulaire anonyme passablement ridicule écrite en sa faveur. En outre, on ne croyait guère à la réalisation des promesses faites au nom du ministre, à moins d'un engagement écrit sur une question qui intéresse au plus haut degré l'arrondissement.

— On lit dans le *Courrier français* :

« On n'a point oublié avec quelle âpreté M. Persil s'est emparé de la place de président de la commission des monnaies, alors même que les cendres de son prédécesseur n'étaient point encore refroidies. Sa conduite envers la famille de ce dernier a révolté tout le monde, et la presse a été unanime pour flétrir ce manque d'égards envers des personnes plongées dans une si légitime douleur. On pouvait croire qu'une réprobation si généralement manifestée servirait de leçon à M. Persil; mais on va voir comment M. Persil se corrige.

« Dernièrement, M. Persil, se trouvant trop à l'étroit dans les appartements occupés par l'ancien président, et voulant loger tous ses enfants à l'hôtel des Monnaies, signa à M. de Sussy fils de quitter l'appartement qu'il occupait dans cet hôtel; vainement celui-ci représenta qu'étant resté conservateur de la monnaie des médailles, il avait droit de garder ces appartements, M. Persil n'en voulut tenir compte, et M. de Sussy, se voyant à la veille d'être chassé de sa demeure, préféra adresser sa démission au ministère plutôt que de céder. Cette démission, il est vrai, ne fut pas acceptée, et un arrangement fut convenu, grâce à l'intervention ministérielle. Mais ce n'est pas la faute de M. Persil; il a mis dans cette transaction l'esprit de conciliation qui le distingue et toute l'aménité dont il a donné tant de preuves, soit au parquet, soit à la tribune. »

— S'il faut en croire un journal doctrinaire, c'est M. le général Beaudrand, aide-de-camp du prince royal, qui est envoyé à Londres par le gouvernement pour complimenter la reine Victoria sur son avènement au trône. M. Beaudrand, qui entretient des relations intimes avec M. le duc de Wellington, a déjà rempli avec succès une importante mission en Angleterre, après la révolution de juillet. Dans la circonstance actuelle, on avait bien songé d'abord à M. le duc de Broglie; mais on n'était pas sûr de l'acceptation du noble pair, et d'un autre côté on craignait que ce choix ne causât quelque ombre à M. Sébastiani, ambassadeur de France près S. M. britannique.

— La *Quotidienne* s'étonnait, avec raison, d'avoir été saisie pour la reproduction de quelques passages d'un ouvrage qui circule librement.

Le parquet s'est résolu à faire cesser cette contradiction. L'ouvrage que vient de publier le général Donnadieu : *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque*, a été saisi chez son libraire et chez lui.

— On lit dans l'*Emancipation* du 27 juin :

« Hier a eu lieu, à Toulouse, le premier concours de nos fêtes musicales. Sur vingt-un orchestres militaires à qui le ministre avait donné congé de venir, celui des chasseurs de Carcassonne est venu seul. Il est entré en rivalité avec les régiments qui sont en garnison à Toulouse; la place du Capitole, par la superbe nuit qu'il faisait, offrait un coup-d'œil ravissant; les gradins disposés le long de la façade de l'Hôtel-de-Ville étaient couverts de belles toilettes que l'on distinguait très-bien parmi les clartés d'une illumination des plus radieuses. On évalue à huit mille les spectateurs qui remplissaient la place. »

#### LE CURÉ JEAN LAVIT.

On nous écrit de St-Pons, sous la date du 22 juin :

« Un crime aussi horrible dans ses détails que dans son exécution vient de jeter l'épouvante dans l'arrondissement de St-Pons. Ce crime rappelle celui des Mingrat, des Molitor, des Contrafatto, des Delacollonge : ainsi, le nom de Jean Lavit, curé à Roquebrun, sera désormais lié aux noms de ces misérables.

« Jean Lavit était arrivé dans sa paroisse, précédé d'une mauvaise réputation. Un de ses oncles l'avait surpris, la nuit, en flagrant délit d'adultère avec sa femme. Expulsé brutalement par le mari outragé de la maison où il avait porté le trouble et le déshonneur, Lavit, presque nu, s'était réfugié chez un de

ses parents, à Cessenon. Tout le monde, dans le pays, connaissait ce fait; cependant Lavit, qui, à cette époque, n'était que vicaire, avait obtenu la cure de Roquebrun.

« Pendant quelques années, cet homme s'était conduit avec assez d'habileté pour faire oublier à ses nouveaux paroissiens ses précédents plus que fâcheux. Il avait même, par ses semblants et ses dehors, inspiré à l'évêque de Montpellier une telle confiance que ce prélat se proposait, dit-on, de lui donner la cure de Bédarieux. Le masque d'hypocrisie dont se couvrait Lavit vient de tomber et laisse à nu ses vices et ses crimes.

« Le 10 juin, la clameur publique instruisit M. le juge d'instruction et M. le procureur du roi de Saint-Pons qu'une jeune fille de Roquebrun, appelée Marguerite Hortala, était accouchée d'un enfant dont on ignorait le sexe, parce qu'il avait été soustrait à tous les regards. Le curé Lavit était dénoncé par la voix publique comme le père de l'enfant disparu.

« La fille Marguerite Hortala, âgée de vingt-six ans, gardait le lit depuis neuf mois. Elle était, disait-on, dans le village, atteinte d'une maladie mortelle. Le curé passait ses journées chez elle pour la préparer, disait-on encore, à cette heure terrible qui bientôt allait sonner pour elle. Le curé parlait de Marguerite Hortala avec respect et vénération. Dans ses sermons, il recommandait aux prières de ses paroissiens Marguerite Hortala, modèle de piété, de chasteté, de toutes les vertus chrétiennes, et dont l'âme était près de retourner dans le ciel. Le curé donnait à Marguerite Hortala, deux ou trois fois le mois, la sainte communion : il faisait allumer tous les jours, devant une image de sainte Philomène, à laquelle s'était vouée Marguerite Hortala, un cierge au pied duquel il s'agenouillait, et, avec lui, les dévotes de Roquebrun. Le curé, après avoir annoncé en chaire à ses paroissiens la mort prochaine de Marguerite Hortala, avait donné à celle-ci, avec la plus grande solennité, les derniers sacrements de la religion !

« Marguerite Hortala était bien malade, en effet, et le moment approchait où les prédictions du curé devaient s'accomplir. Une de ses sœurs, Jeanne Hortala, ayant appris qu'un médecin de Saint-Chinian, M. Léon Bousquet, ancien aide-major au 10<sup>e</sup> de ligne, homme d'un grand talent et justement estimé de tout le pays, était à Roquebrun, alla le prier de voir la malade. Dès qu'il fut entré dans la maison de Marguerite Hortala, Jeanne lui montra, dans un vase, quelque chose que sa sœur venait de vomir. M. Bousquet lui dit : « Votre sœur est donc mariée ? » Il vit la malade, lui prescrivit un traitement et se retira presque aussitôt. C'était le 9 juin.

« Cependant, les paroles de M. Bousquet, entendues de plusieurs personnes, n'avaient point été perdues. Commentées et répétées dans le village, elles furent un trait de lumière sur la maladie qui, depuis neuf mois, retenait Marguerite Hortala dans son lit. La conduite du curé fut à l'instant expliquée et jugée, et sa sacrilège hypocrisie excita la plus grande indignation. Sa maison fut entourée et des menaces se firent entendre. Il s'échappa dans la nuit du samedi au dimanche, prit le chemin de Bédarieux, y dit la messe, et, après avoir dîné dans l'auberge du sieur Morand, partit par la diligence de Montpellier pour aller trouver son évêque.

« Le dimanche 11, le juge d'instruction et le procureur du roi de St-Pons, avertis par la rumeur publique de ce qui s'était passé à Roquebrun, s'y transportèrent.

« Marguerite Hortala avoua ses relations criminelles avec le curé Lavit; elle avoua avoir été enceinte de ses œuvres, mais elle nia s'être accouchée et avoir fait autre chose que ce qui avait été présenté au docteur Bousquet. M. Lignon, médecin de St-Pons, appelé par le juge-instructeur, déclara que la fille Hortala s'était accouchée.

« Qu'était devenu l'enfant? La justice, après les investigations les plus actives et les plus minutieuses, ne put le découvrir. Le curé Lavit restait donc, après cette information, sous la prévention seulement d'une suppression d'enfant.

« Mais le 16, M. le procureur du roi, informé de l'état désespéré de Marguerite Hortala, retourna à Roquebrun. Elle était morte quand il y arriva.

« Avant de mourir, cette fille avait fait à sa sœur des révélations accablantes contre le curé. Le curé l'avait forcée à rester dans son lit pour dissimuler sa grossesse; avant l'heure de sa délivrance, il lui avait donné des drogues pour provoquer un avortement; c'est lui qui l'avait accouchée, qui avait reçu son enfant; il l'avait emporté enveloppé dans un mouchoir.

« La maison du curé fut fouillée dans toutes ses parties et jusque dans les latrines; on découvrit un mouchoir ensanglanté, et dans ce mouchoir le cadavre d'un enfant nouveau-né. La tête était presque détachée du tronc, par suite de la strangulation opérée au moyen d'un cordon gris passé autour du cou, et qui est resté parmi les pièces de conviction. Pour mieux cacher son crime, le curé avait eu l'horrible précaution de démonter une cloison contiguë aux latrines, afin d'ensevelir l'enfant dans ses décombres.

« Le curé Lavit demeure donc sous l'accusation des crimes prévus par les articles 300 et 317 du code pénal.

« Le 17 juin, un mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

« Tout le pays attend avec impatience le dénouement d'un drame dont on ne peut examiner la conception et les circonstances qu'avec un sentiment d'horreur et d'effroi.

« Les renseignements consignés ici sont de la plus rigoureuse exactitude. Vous pouvez en toute confiance les enregistrer dans vos colonnes. »

### Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

Fin de la séance du 27 juin.

Le projet relatif à un échange de propriétés entre l'Etat et les villes de Boulogne et de Dunkerque est adopté par assis et levé. Le scrutin donne pour résultat :

Votants, 235; pour l'adoption, 221; contre, 14.

La chambre adopte.

M. le président : La chambre va passer au projet portant demande de 470,000 fr., savoir : 400,000 fr. pour l'achèvement de l'établissement thermal de Nérès, et 700,000 fr. pour l'établissement de Plombières.

M. Auguis demande la parole. Messieurs, dit-il, au commencement de la séance on prétendait que la chambre était atteinte de nostalgie. Si la chambre a une maladie, il faut avouer du moins que ce n'est pas celle de l'économie. Il faudra surtout le conclure de l'adoption du présent projet de loi.

L'orateur se plaint de l'exagération des dépenses dans lesquelles on a été successivement entraîné par les devis au sujet des établissements dont il s'agit.

La chambre entend encore MM. de Falguerolles, Gillon, Dufaure.

M. le ministre des travaux publics reconnaît que les dépenses de l'établissement de Nérès ont été jusqu'à présent mal dirigées, mal conçues. La faute, dit le ministre, est que l'on a, chaque année, dépensé une somme très-faible; il fallait faire

en une seule fois une dépense considérable : c'est ce qu'on fera en vertu du projet actuel.

M. de Vetry : Je ferai remarquer que les griefs énoncés contre les devis et contre l'excès des dépenses ne s'appliquent pas à l'établissement de Plombières. Je demande en conséquence que l'on vote sur Plombières divisément. (Appuyé! appuyé!)

La chambre rejette le crédit pour Nérès, et adopte les 70,000 fr. pour Plombières. Elle décide en même temps que les fonds pour cette dépense seront pris sur le budget ordinaire, et non sur le budget spécial des travaux publics.

Scrutin sur le projet : Votants, 233; pour l'adoption, 141; contre, 192. La chambre adopte.

On passe au projet relatif à la restauration de la cathédrale de Chartres. Le projet a pour but : 1<sup>o</sup> d'annuler un crédit non dépensé; 2<sup>o</sup> d'accorder pour l'exercice 1837 un crédit additionnel de 332,996 fr. 48 cent; 3<sup>o</sup> d'accorder pour 1838 un crédit additionnel de 900,000 fr.

M. Chasles, rapporteur : Ce dernier crédit doit être réduit à 750,000 fr. au moyen de ce que la toiture sera recouverte en zinc et non en cuivre.

Les divers articles du projet sont adoptés, la somme de 750,000 fr. est votée au lieu de 900,000.

Scrutin : Votants, 231; pour l'adoption, 167; contre, 64. La chambre adopte.

Enfin la chambre adopte par assis et levé le projet relatif au système métrique des poids et mesures amendé par la chambre des pairs.

Le scrutin est annulé faute d'un nombre suffisant de votants. La séance est levée à six heures un quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Séance du 28 juin.

La séance est ouverte à midi.

La chambre procède au scrutin sur le projet relatif aux poids et mesures.

Le scrutin donne pour résultat :

Votants, 233. Pour, 224; contre, 9.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du commerce et de l'intérieur.

M. Auguis : Messieurs, le ministère du commerce représente une sorte de trinité; les travaux publics, le commerce, l'agriculture lui sont dévolus; il faudrait donc que ces trois branches fussent également protégées, et que l'on fit cesser l'antipathie qui existe entre le commerce et l'agriculture. (Longs murmures.)

Messieurs, ces murmures sont la preuve que l'idée que j'avais eue est positive. (Murmures nouveaux.)

L'orateur s'attache à prouver que l'agriculture mérite à certains égards la prééminence sur le commerce.

L'honorable député demande au ministre si le gouvernement s'occupe de faire cesser les dispositions qui existent dans ses relations commerciales avec les Deux-Siciles, et si nos vaisseaux qui entrent dans les ports de ce royaume sont encore obligés de payer 10 p. 0/0 sur les chargements de produits français, comme cela existe depuis 1817, bien que les vaisseaux napolitains jouissent dans nos ports d'un système plus libéral.

L'orateur termine en priant le gouvernement de maintenir le droit de protection pour les cotons anglais au-dessous de n<sup>o</sup> 143.

M. Martin (du Nord), ministre du commerce, répondant à M. Auguis, ne pense pas que jusqu'à présent le commerce et l'agriculture, mis sous la main d'un même ministre, aient eu à souffrir de cette réunion.

Quant aux relations commerciales entre la France et les Deux-Siciles, M. Martin avoue que le préopinant s'en plaint avec raison; mais il déclare que le gouvernement s'occupe de mettre un terme aux désavantages qui résultent de ces relations pour la France.

Pour arriver à faire cesser toute disproportion, ajoute le ministre, nous avons deux moyens que je dois indiquer : d'abord, toutes les fois que la relâche pourra être évitée dans un port napolitain, on saisira cette occasion pour se soustraire à la rigueur du tarif; ensuite on fera un régime exceptionnel pour Naples, dont les vaisseaux ne jouiront plus dans nos ports des mêmes privilèges que ceux des autres nations. Ces deux systèmes font la base des négociations qui se suivent entre le ministre des affaires étrangères et Naples.

Le ministre termine en espérant que non-seulement nos manufactures pourront rivaliser avec les Anglais pour les cotons au-dessous du numéro 143, mais encore bientôt pour les numéros supérieurs.

M. Petou demande pourquoi les conseils supérieurs du commerce et des manufactures n'ont pas été convoqués cette année.

M. Martin répond que c'est parce que, jusqu'à présent, l'on n'aurait eu aucune question importante à leur soumettre, mais que la convention aura lieu dans les mois d'octobre ou de novembre.

M. Petou : Les chemins de fer et la loi des sucres étaient cependant des questions importantes.

M. Martin : La question des secours leur a été soumise.

On passe au vote du chapitre.

Chap. 1<sup>er</sup>. — Personnel et administration centrale, 462,000 fr. — Adopté.

Chap. 2. — Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale, 110,000 fr. — Adopté.

Chap. 3. — Ecoles vétérinaires, bergeries, 625,000 fr.

M. Tesnières se plaint qu'aucune loi n'interdise de pratiquer la médecine vétérinaire aux individus qui n'ont pas de diplôme. Dans l'intérêt de l'agriculture, il prie le gouvernement de s'occuper de cette matière; car chaque année des charlatans font périr un grand nombre de bestiaux sous prétexte de le guérir. (Hilarité.)

M. Barbet parle dans le même sens.

M. Martin répond qu'un projet est prêt sur cette matière et que la chambre aura à s'en occuper à la prochaine session.

M. Salvette demande des explications sur un passage du rapport qui annonce qu'il sera nécessaire de réclamer aux chambres des fonds pour réparations considérables aux établissements d'Alfort et de Lyon, qui menacent ruine.

M. Vitet, rapporteur, fait connaître que les bâtiments d'Alfort, construits en 1818, sont dans un tel état qu'il sera nécessaire de présenter un projet de loi pour qu'ils soient reconstruits.

M. Auguis : A quoi sert alors le conseil des bâtiments civils, puisque les édifices construits sous sa direction tombent en ruine après moins de 20 ans ?

La chambre entend encore MM. Vitet et Gay-Lussac, et ce chapitre est adopté.

Chap. 4. — Encouragement à l'agriculture, 264,000 fr.

M. Deffitte propose de porter le chiffre de ce chapitre à 500,000 francs.

L'amendement de M. Deffitte est adopté après une assez longue discussion sur les comices agricoles et sur la nécessité d'établir un conseil central d'agriculture.

Chapitre 5. — Haras et dépôts d'étalons, 1,920,000 fr. M. Mercier (d'Alençon) se plaint de ce que l'administration des haras ne tienne aucun compte des observations qui lui sont adressées chaque jour.

M. le général Subervic présente quelques observations sur les moyens d'augmenter la race chevaline. Il demande que l'on retranche du chapitre une somme de 114,000 fr. accordée aux courtiers pour la reporter au chapitre des primes accordées aux élèves.

M. Lherbette demande le rejet de 100,000 fr. d'augmentation qui est portée en plus qu'en 1837.

L'orateur se livre à des considérations générales et techniques sur la race chevaline. (La chambre est inattentive.)

Le chapitre est adopté et tous les amendements rejetés.

Chapitre 6. — Conservatoire et école des arts et métiers, 723,000 fr.

M. de Bussières prie le ministre de faire connaître s'il est dans l'intention de créer de nouvelles écoles d'arts et métiers, comme cela est réclamé de toutes parts.

M. le ministre du commerce : Le nombre des élèves augmente, il est vrai, mais rien ne prouve l'insuffisance des écoles actuelles. Le chapitre est adopté.

Chapitre 7. — Encouragements au commerce, aux manufactures. — Publication des brevets d'invention. — Travaux statistiques, 170,000 fr. — Adopté.

Chapitre 8. — Encouragement aux pêches maritimes, 3,000,000 fr.

M. Auguis trouve que l'encouragement est déjà trop considérable, puisque les bénéfices sont de plus de 60 p. 0/0.

M. Martin : Il y a une loi qui doit être exécutée. Dans cinq ans vous aurez à voir si vous voulez continuer la prime.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 9. — Poids et mesures, 600,000 fr.

Chapitre 10. — Etablissements thermaux, lazarets, service sanitaire, 260,000 fr.

M. Auguis se plaint que l'on fasse figurer au budget des sommes pour des établissements thermaux qui n'appartiennent pas au gouvernement.

L'orateur présente quelques observations sur le mauvais système des quarantaines.

M. Borbet : Notre système souffre beaucoup du système des quarantaines, plus rigoureuses chez nous que chez les autres nations.

Après une courte discussion sans intérêt sur les eaux thermales, entre M. Auguis et M. Vitet, rapporteur, le chapitre est adopté.

Il est cinq heures, la séance continue.

Nous remarquons que les lustres et les quinquets se préparent pour une séance du soir.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

TRIBUNAL MARITIME SPÉCIAL (siégeant à Rochefort).

Audience du 23 juin.

MEURTRES COMMIS PAR UN FORÇAT. — DÉVOUEMENT D'UN FORÇAT.

Aujourd'hui comparait devant le tribunal Louis Gavioli, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de l'Aveyron, le 30 novembre 1833, comme coupable de meurtre, avec circonstances atténuantes, sur la personne d'Emiliani et sur celle de Lazzareschi.

Gavioli était chargé, avec d'autres condamnés du bagne, de vider les baquets des dortoirs, et il recevait pour ce travail un supplément de paie et une ration d'eau-de-vie. Bientôt, ainsi qu'en a déposé un adjudant nommé Leclerc, on eut à se plaindre de Gavioli, et on le fit passer dans une autre salle.

Il regarda son remplacement comme une injustice, et manifesta une exaspération telle, que son camarade dut l'engager à se calmer. Il chargea un condamné de réclamer pour lui auprès de M. Gimat, premier adjudant du bagne; quelques heures après, il renouvela sa prière, en disant que, si on ne lui rendait pas justice, il *batterait* quelqu'un.

Il paraît qu'il avait réussi à rompre sa chaîne. Cependant on n'attachait pas une grande importance à ses propos, lorsque l'adjudant Croixdieu étant venu dans la salle, Gavioli se précipita sur lui en lui donnant un coup de couteau dans les bas-ventres, et en lui criant : *Coquin ! je te tiens !* Il allait redoubler si Croixdieu n'eût pris la fuite.

Les débats n'ont pas clairement établi ce qui se passa après le coup de couteau donné à Croixdieu, et on a peine à s'expliquer comment le garde préposé à la grille d'entrée de la salle ne l'a pas fermé lorsque Croixdieu a été sorti. Toujours est-il que Gavioli est bientôt sorti lui-même, armé de son couteau.

Le garde, interrogé sur ce point, s'est borné à répondre que la porte était alors ouverte parce que d'autres condamnés avaient besoin de sortir.

A la sortie de la salle, Gavioli rencontre l'adjudant Rouillon, se jette sur lui et le blesse à l'épaule. Il allait le tuer sans le détournement d'un condamné, celui même qui, le matin, s'était chargé de la commission de Gavioli. Cet homme vole à la décharge de l'adjudant, et lui sauve la vie en se faisant percer la main par le couteau de l'assassin. M. le commissaire-rapporteur espère de voir bientôt ce condamné récompensé de cette action.

Recruescent Gavioli porta ses pas ailleurs; car personne ne venait au secours de ceux dont les jours étaient menacés. Par un hasard inconcevable, et malgré la consigne contraire, les gardes de service n'étaient pas armés, et le sergent lui-même ne cherchait son sabre. Déjà Gavioli était dans la cour du bagne; déjà il était arrivé à la grille, poursuivi par les soldats armés. Par la même fatalité, le caporal de service à la grille n'était aussi désarmé. Gavioli brandit sur sa tête le couteau ensanglanté, et ce n'est qu'en s'effaçant avec promptitude que le caporal évite le coup. Il fuit alors et se dirige vers la grille où il a suspendu son sabre. Dans l'intervalle, Gavioli se précipite comme un furieux dans l'arsenal.

Le malheureux Pique arrivait au bagne. Il aperçoit un condamné armé; n'écoulant que son courage, il veut le saisir et est saisi de la ligne arrivent, et l'assassin, s'apercevant qu'il ne peut plus fuir, tente de se couper la gorge; mais un caporal donne un coup de baïonnette au bras, et Gavioli laisse tomber le couteau.

L'opération de cet homme était telle qu'il a fallu le lier avec des cordons. Les Français sont des lâches, disait-il au commissaire de police du bagne; ils se laissent assassiner comme des moutons. Si j'avais eu un poignard de mon pays, j'en aurais tué une trentaine.

Devant le tribunal, Gavioli ne reconnaît pas le couteau qui lui a servi à commettre les crimes qu'on lui impute. Aux ques-

tions de M. le major-général Gaultier, président, il répond qu'il n'a conservé aucun souvenir des faits qui ont eu lieu; qu'il était dans un tel état d'exaspération qu'il lui est impossible de dire les impressions qui ont pu le porter à de pareils attentats; qu'il ne s'en est rendu et ne peut s'en rendre encore aucun compte.

M. le commissaire-rapporteur a soutenu chaleureusement l'accusation, et a lu l'acte d'accusation dressé contre Gavioli pour les meurtres d'Emiliani et de Lazzareschi.

Ce n'est pas sans frémir que l'auditoire a pensé à tout le sang répandu par cette seule main.

En présence de ces faits, les efforts de la défense devaient être inutiles, et, malgré le zèle et l'habileté de M<sup>e</sup> Faye, avocat, Gavioli a été condamné à mort.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR D'ALGER.

Audience du 13 juin.

ASSASSINAT.

Le tribunal supérieur d'Alger, jugeant en matière correctionnelle, a eu à statuer aujourd'hui sur l'accusation portée contre les nommés Ahmet ben Amar et Saïd ben Mohamet, prévenus l'un et l'autre d'avoir, de complicité, dans la nuit du 26 au 27 février dernier, commis un assassinat, suivi de vol, sur les personnes des nommés Michel Zérafra et Joseph Camilléry, à une lieue d'Alger, dans la maison de campagne de M. le vice-consul d'Angleterre.

L'accusation a été soutenue par M. Loyson, avocat-général. La défense a été présentée par M<sup>e</sup> Gœchter.

Après une longue délibération, Saïd ben Mohamet a été déclaré non coupable et mis sur le champ en liberté. Mais Ahmet ben Amar, contre lequel des charges accablantes étaient résultées de l'instruction et des débats, a été condamné à la peine de mort.

Lorsque l'interprète lui a fait connaître la double décision du tribunal, il a répondu, à la vue de son camarade qui quittait le banc des accusés, quelques mots en arabe, qui peuvent être traduits de la manière suivante : *Vous me ferez couper la tête, et vous le laissez sortir ! C'est là de la justice !* Il a dit quelques instants après à son défenseur que *la justice française était une folie*.

Saïd ben Mohamet, arrivé sur la porte du tribunal, a couru bien vite. Il regardait, en fuyant, derrière lui, et il est immédiatement sorti de la ville. Ahmet ben Amar s'est, au dernier moment, pourvu en cassation.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Gatinet est traduit devant la police correctionnelle sous une prévention de vol. C'est un grand garçon, à l'air déluré, à la figure joyeuse et narquoise, et qui, en se plaçant sur le banc des prévenus, a l'air de venir prendre part à une fête.

M. le président : Gatinet, vous êtes prévenu d'avoir volé une bouilloire en cuivre, à l'étalage du sieur Bazin.

Le prévenu, riant : C'est qu'il l'a fait comme il l'avait dit; la farce est bonne... Bravo !... bien joué.

M. le président : Répondez donc à ce que je vous demande, convenez-vous avoir commis le vol pour lequel vous êtes traduit devant le tribunal ?

Le prévenu : C'est qu'en vérité je n'aurais jamais cru qu'il parlait sérieusement... Dieu de Dieu ! quelle bonne farce ! elle vaut encore mieux que la mienne.

M. le président : Si vous ne répondez pas, le tribunal va passer outre.

Le prévenu : C'est qu'y a d'quoi rire... vous allez voir... Je passais avec Gobert dans la rue Saint-Jacques; nous venions de dire un tas de mots, des calembours, des couplets de vaudevilles, des bêtises, quoi ! ce qui nous avait mis en gaité... Tout-à-coup, Gobert me dit : *J'parie que tu ne chippes pas c'te cafetière qu'est là à l'étalage de ce marchand.* — *J'parie que si, que je lui réponds.* — *J'te parie à dîner pour ce soir chez Desnoyers, au Maine.* — *Ca va...* Alors je prends la cafetière et je l'emporte... Vous voyez bien que c'est une simple plaisanterie.

M. le président : Mais quand le marchand s'en est aperçu et qu'il s'est mis à courir après vous, pourquoi vous êtes-vous sauvé ?

Le prévenu : Puisque j'avais parié que j'emporterais la cafetière, il fallait bien l'emporter pour gagner mon pari... Je serais revenu le lendemain la rapporter; mais je n'ai pas pu, vu qu'on m'a arrêté... Je croyais si peu que c'était sérieux que quand le marchand m'a mis la main dessus, et lui qu'il a dit qu'il allait me mettre devant les tribunaux, je lui ai dit : *« Je vous parie à déjeuner que vous ne ferez jamais ça... »* Il n'a jamais voulu parier, et il m'a fait empoigner... Vieux farceur !...

M. l'avocat du roi : Il paraît que vous avez un goût prononcé pour les cafetières; car vous avez été condamné, en 1834, pour un pareil vol.

Le prévenu, fort stupéfait : *Tiens ! vous savez ça !... Eh bien ! vous me croirez si vous voulez, mais c'était encore un pari... J'ai la manie des paris, moi; j'ai long-temps été au service d'un Anglais, et ça m'a donné cette habitude-là.*

M. le président : Qu'est devenu le nommé Gobert avec qui vous dites que vous vous trouviez ? Le plaignant a déclaré que vous étiez seul.

Le prévenu : *J'crois bien, il a filé, le feignant, et il me doit encore mon dîner, que j'ai bien gagné, j'espère... Il n'est pas même venu me voir à la prison... Oh ! les amis ! ne m'en parlez pas; c'est tous des ingrats.*

M. l'avocat du roi : Nous voyons dans les notes de police que le prévenu a subi une première condamnation pour vol de mouchoirs, en 1821; une seconde, en 1834, pour vol d'un drap de lit dans l'hôtel où il demeurait; une troisième, en 1826, pour vol d'un pantalon au Temple; et une quatrième, en 1829, pour vol d'une hotte de chiffonnier.

Accablé sous cette avalanche de renseignements peu flatteurs, le prévenu garde un morne silence, qu'il ne rompt qu'en s'entendant condamner à deux ans de prison : *« J'en rappelle ! s'écrie-t-il, et je vous parie que ça sera cassé. »*

— *« Ça m'a toujours fait cet effet-là, que toutes fois et quantes on est susceptible de pouvoir faire partie de l'ordre public et de la force armée par la main des lois, on ne doit jamais se laisser marcher sur le pied de sa dignité... »*

M. le président : Qui donc êtes-vous ?

Le plaignant se redressant avec fierté : *Je suis garde.*

M. le président : Garde-champêtre probablement.

Le plaignant plus fièrement encore : *Garde particulier.*

M. le président : Exposez vos griefs.

Le plaignant : *Pour lors, voyant ce paysan qui se préparait à traverser un petit bois en interdit : « Oh ! là ! hé ! l'homme ! » que je lui crie. Il va toujours. « Halte-là ! » Ah ben ouiche ! Je prends le parti de courir après; mais lui, plus jeune et plus lest, me fait des détours en traître, si bien que me voilà essoufflé, tout en nage, n'en pouvant plus, et lui par ce moyen, enfoncé tout tout au fond de ce diable de petit bois où il ne devait pas*

mettre le pied du tout. C'était déjà vexant et cruel pour mes fonctions tout de même, et je marronnais tout de bon d'avoir joué ainsi à la *crémisette* à mon âge et pour le roi de Prusse encore.

Tout-à-coup v'là qu'il revient, qu'il m'appelle, ayant l'air de m'attendre, puisqu'il s'était arrêté. Parait qu'il capitule, que je me dis, bon, très-bon, l'honneur est sauf; bref je m'avance sans avoir l'air de me presser. Quand je ne suis plus qu'à quelques pas de lui : *Ohé ! qui dit, dis donc mon vieux, as-tu vu la lune, mon gars ? as-tu vu la lune ?* Et remarquez bien qu'il joint à la chanson le geste connu. (Explosion d'hilarité.)

Le paysan : *Ah ! ben en v'là d'une drôle, par exemple; moi qui ne chante jamais !*

Le garde : *Ce soir-là vous étiez en voix, mon garçon.*

Le paysan : *Comment que je disais, s'il vous plaît ?*

Le garde : *N'y a pas besoin de récidiver des paroles aussi inconvenantes que déplacées.*

Le paysan : *Comment donc qui dit que j'aurais dit : As-tu vu...*

Le garde, interrompant : *C'est bon, c'est bon...*

Le paysan, poursuivant : *La lune, mon gars.*

Le garde : *Vous voyez bien qu'il connaît joliment son affaire...*

Le paysan : *Ma foi, si je l'ai dit, c'est tout de même sans m'en douter.*

Le garde : *Et les autres injures à faire dresser les cheveux.*

Le paysan : *Connais pas.*

Il n'en est pas moins vrai que le tribunal le condamne à 25 fr. d'amende. (Gazette des Tribunaux.)

VARIÉTÉS.

Poésie.

M. Victor Hugo vient de publier un nouveau recueil de poésies. Les *Voix intérieures* ne le cèdent en rien pour la magie du style et l'originalité des pensées aux *Orientales*, aux *Feuilles d'Automne* et aux *Chants du Crépuscule*. On en jugera par le morceau suivant :

A UN RICHE.

Jeune homme ! je te plains; et cependant j'admire  
Ton grand parc enchanté qui semble nous sourire,  
Qui fait, vu de ton seuil, le tour de l'horizon,  
Grave ou joyeux suivant le jour et la saison,  
Coupé d'herbe et d'eau vive, et remplissant huit lieues  
De ses vagues massifs et de ses ombres bleues.

J'admire ton domaine, et pourtant je te plains !  
Car dans ces bois touffus de tant de grandeur pleins,  
Où le printemps épanche un faste sans mesure,  
Quelle plus misérable et plus pauvre mesure  
Qu'un homme usé, flétri, mort pour l'illusion,  
Riche et sans volupté, jeune et sans passion,  
Dont le cœur délabré, dans ses recoins livides,  
N'a plus qu'un triste amas d'anciennes coupes vides,  
Vases brisés qui n'ont rien gardé que l'ennui,  
Et d'où l'amour, la joie et la candeur ont fui !

Où, tu me fais pitié, toi qui crois faire envie !  
Ce splendide séjour sur ton cœur, sur ta vie,  
Jette une ombre ironique et rit en érasant  
Ton front terne et chétif d'un cadre éblouissant.

Dis-moi, crois-tu, vraiment, posséder ce royaume  
D'ombre et de fleurs, où l'arbre arrondi comme un dôme,  
L'étang, lame d'argent que le couchant fait d'or,  
L'allée entrant au bois comme un noir corridor,  
Et là, sur la forêt, ce mont qu'une tour garde,  
Font un groupe si beau pour l'âme qui regarde !  
Lieu sacré pour qui sait dans l'immense univers,  
Dans les prés, dans les eaux et dans les vallons verts,  
Retrouver les profils de la face éternelle  
Dont le visage humain n'est qu'une ombre charnelle !

Que fais-tu donc ici ? Jamais on ne te voit,  
Quand le matin blanchit l'angle ardoisé du toit,  
Sortir, songer, cueillir la fleur, coupe irisée  
Que la plante à l'oiseau tend pleine de rosée,  
Et parfois l'arrêter, laissant pendre à ta main  
Un livre interrompu, debout sur le chemin,  
Quand le bruit du vent coupe en strophes incertaines  
Cette longue chanson qui coule des fontaines.

Jamais tu n'as suivi de sommets en sommets  
La ligne de coteaux qui fait rêver; jamais  
Tu n'as joui de voir, sur l'eau qui le reflète,  
Quelque saule noueux tordu comme un athlète;  
Jamais, sévère esprit au mystère attaché,  
Tu n'as questionné le vieux orme penché  
Qui regarde à ses pieds toute la plaine vivre,  
Comme un sage qui rêve attentif à son livre.

L'été, lorsque le jour est par midi frappé,  
Lorsque la lassitude a tout enveloppé,  
A l'heure où l'Andalouse et l'oiseau font la sieste,  
Jamais le faon peureux, tapi dans l'antré agreste,  
Ne te voit, à pas lents, loin de l'homme importun,  
Grave, et comme ayant peur de réveiller quelqu'un,  
Errer dans les forêts ténébreuses et douces  
Où le silence dort sur le velours des mousses.

Que te fait tout cela ? Les nuages des cieux,  
La verdure et l'azur sont l'ennui de tes yeux.  
Tu n'es pas de ces fous qui vont, et qui s'en vantent,  
Tendant partout l'oreille aux voix qui partout chantent,  
Rendant grâce au Seigneur d'avoir fait le printemps,  
Qui ramassent un nid, ou contemplent long-temps  
Quelque noir champignon, monstre étrange de l'herbe.  
Toi, comme un sac d'argent, tu vois passer la gerbe.  
Ta futaie, en avril, sous ses bras plus nombreux  
A l'air de réclamer bien des pas amoureux,  
Bien des cœurs soupirants, bien des têtes pensives.  
Toi, qui jouis aussi sous ses branches massives,  
Tu songes, calculant le taillis qui s'accroît,  
Que Paris, ce vieillard qui, l'hiver, a si froid,  
Attend, sous ses vieux quais percés de rampes neuves,  
Ces longs serpents de bois que descendent les fleuves !  
Ton regard voit, tandis que notre œil flotte au loin,  
Les blés d'or en farine et la prairie en foin;  
Pour toi, le laboureur est un rustre qu'on paie;  
Pour toi toute fumée, ondulant, noire ou gaie,  
Sur le clair paysage, est un foyer impur  
Où l'on cuit quelque viande à l'angle d'un vieux mur.  
Quand le soir tend le ciel de ses moires ardentes,  
Au dos d'un fort cheval assis, jambes pendantes,

Quand les bouviers hâlés de leurs bras vigoureux  
Piquent tes bœufs géants qui par le chemin creux  
Se hâtent pêle-mêle et s'en vont à la crèche,  
Toi, devant ce tableau, tu rêves à la brèche  
Qu'il faudra réparer, en vendant les silos,  
Dans ta rente qui tremble aux pas de don Carlos!

Au crépuscule, après un long jour monotone,  
Tu t'enfermes chez toi. Les tièdes nuits d'automne  
Versent leur chaste haleine aux coteaux veloutés.  
Tu n'en sais rien. D'ailleurs, qu'importe! A tes côtés,  
Belles, leurs bruns cheveux appliqués sur les tempes,  
Fronts roses empourprés par le reflet des lampes,  
Des femmes aux yeux purs sont assises, formant  
Un cercle frais qui brode et cause doucement;  
Toutes, dans leurs discours où rien n'ose apparaître,  
Cachant leurs vœux, leur ame et leur cœur que peut-être  
Embaume un vague amour, fleur qu'on ne cueille pas,  
Parfum qu'on sentirait en se baissant tout bas.  
Tu n'en sais rien. Tu fais parmi ces élégies  
Tomber ton froid sourire, ou, sous quatre bougies,  
D'autres hommes et toi, dans un coin attablés  
Autour d'un tapis vert, bruyants, vous querellez  
Les caprices du whist, du brelan ou de l'ombre. —  
La fenêtre est pourtant pleine de lune et d'ombre!

O risible insensé! vraiment, je te le dis,  
Cette terre, ces prés, ces vallons arrondis,  
Nids de feuilles et d'herbe où jasant les villages,  
Ces blés où les moineaux font leurs joyeux pillages,  
Ces champs qui, l'hiver même, ont d'austères appas,  
Ne t'appartiennent pas: tu ne les comprends pas.  
Vois-tu, tous les passants, les enfants, les poètes,  
Sur qui ton bras répand ses ombres inquiètes,  
Le pauvre jeune peintre épris de ciel et d'air,  
L'amant plein d'un seul nom, le sage au cœur amer,  
Qui viennent rafraîchir dans cette solitude,  
Hélas! l'un son amour et l'autre son étude;  
Tous ceux qui, savourant la beauté de ce lieu,  
Aiment, en quittant l'homme, à s'approcher de Dieu,  
Et qui, laissant ici le bruit vague et morose  
Des troubles de leur ame, y prennent quelque chose  
De l'immense repos de la création;  
Tous ces hommes, sans or et sans ambition,  
Et dont le pied poudreux et tout mouillé par l'herbe  
Te fait rire emporté par ton landau superbe,  
Sont, dans ce parc touffu que tu crois sous ta loi,  
Plus riches, plus chez eux, plus les maîtres que toi,  
Quoique de leur forêt que ta main grille et mure  
Tu puisses couper l'ombre et vendre le murmure!

Pour eux rien n'est stérile en ces asiles frais.  
Pour qui les sait cueillir tout à des dons secrets.  
De partout sort un flot de sagesse abondante.  
L'esprit qu'a déserté la passion grondante  
Médite à l'arbre mort, aux débris du vieux pont.

Tout objet dont le bois se compose répond  
A quelque objet pareil dans la forêt de l'ame.  
Un feu de pâtre éteint parle à l'amour en flamme.  
Tout donne des conseils au penseur jeune ou vieux.  
On se pique aux chardons ainsi qu'aux envieux.  
La feuille invite à croître, et l'onde, en coulant vite,  
Avertit qu'on se hâte et que l'heure nous quitte;  
Pour eux rien n'est muet, rien n'est froid, rien n'est mort.  
Un peu de plume en sang leur éveille un remord;  
Les sources sont des pleurs; la fleur qui boit aux fleuves  
Leur dit: Souvenez-vous, ô pauvres ames veuves!  
Pour eux l'antre profond cache un songe étoilé;  
Et la nuit, sous l'azur d'un beau ciel constellé,  
L'arbre sur ses rameaux comme à travers ses branches  
Leur montre l'astre d'or et les colombes blanches,  
Choses douces aux cœurs par le malheur ployés,  
Car l'oiseau dit: Aimez! et l'étoile: Croyez!

Voilà ce que chez toi verse aux ames souffrantes  
La chaste obscurité des branches murmurantes!  
Mais toi, qu'en fais-tu, dis? — Tous les ans, en flots d'or,  
Ce murmure, cette ombre, ineffable trésor,  
Ces bruits de vent qui joue et d'arbre qui tressaille,  
Vont s'enfourer au fond de ton coffre qui bâille.  
Et tu changes ces bois où l'amour s'enivra,  
Toute cette nature, en loge à l'Opéra!

Encor si la musique arrivait à ton ame!  
Mais entre l'art et toi l'or met son mur infâme.  
L'esprit qui comprend l'art comprend le reste aussi.  
Tu vas donc dormir là, sans te douter qu'ainsi  
Que tous ces verts trésors que dévore ta bourse,  
Gluck est une forêt et Mozart une source.

Tu dors; et quand parfois la mode, en souriant,  
Te dit: Admire, riche! alors, joyeux, criant,  
Tu surgis, demandant comment l'auteur se nomme,  
Pourvu que toutefois la muse soit un homme!  
Car tu te raidiras dans ton étrange orgueil  
Si l'on t'apporte, un soir, quelque musique en deuil,  
Urne que la pensée a chauffée à sa flamme,  
Beau vase où s'est versé tout le cœur d'une femme.

O seigneur malvenu de ce superbe lieu!  
Caillou vil incrusté dans ces rubis en feu!  
Maître pour qui ces champs sont pleins de sourdes haines!  
Gui parasite enflé de la sève des chênes!

Pauvre riche! — Vis donc, puisque cela pour toi  
C'est vivre. Vis sans cœur, sans pensée et sans foi.  
Vis pour l'or, chose vile, et l'orgueil, chose vaine.  
Végète, toi qui n'as que tu sang dans la veine;  
Toi qui ne sens pas Dieu frémir dans le roseau,  
Regarder dans l'aurore et chanter dans l'oiseau!

Car, — et bien que tu sois celui qui rit aux belles,  
Et, le soir, se récrie aux romances nouvelles, —

Dans les coteaux penchants où fument les bameaux,  
Près des lacs, près des fleurs, sous les larges rameaux,  
Dans tes propres jardins, tu vas aussi stupide,  
Aussi peu clairvoyant dans ton instinct cupide,  
Aussi sourd à la vie, à l'harmonie, aux voix,  
Qu'un loup sauvage errant au milieu des grands bois!

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 27 JUIN.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,
450	2,000		Ponts de la Feuillée,
500	2,000		Pont Seguin,
220	2,000		Pont de l'île-Barbe,
2,560	1,000		Pont et Gare de Vaise,
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, C <sup>e</sup> Perrac.,
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,
520	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône,
			Lyon à Arles,
180	2,000		Paquebots à vap <sup>r</sup> sur Saône,
			Lyon à Châlon,
154	5,000	Idem.	Gond. à vap <sup>r</sup> sur Saône, marc.,
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,
240	5,000		Moulins à vap <sup>r</sup> de Perrache,
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'Abeille,
			Ch. de fer (St-Et. à Andréz.),

Bourse de Paris du 28 juin 1837.

La hausse des fonds à Londres a porté le 5 p. 0/0 à Tortoni à 78 95 le mois, 79 20 fin juillet. Des réalisations de bénéfices l'ont pourtant fait fléchir à 78 90, cours actuel fin du mois. Cependant on croit encore à la continuation de la hausse.

Rien de nouveau de l'Espagne. L'actif n'a eu qu'un cours 24. A ce prix, on a fait quelques milliers de piastres.

On a fait peu d'affaires dans les chemins de fer.

Cinq pour cent . . . . .	110	110	109 85	109 90
— fin courant . . . . .	110 10	110 10	109 95	110
Quatre pour cent . . . . .	100			
Trois pour cent . . . . .	78 90	78 90	78 75	78 75
— fin courant . . . . .	78 90	78 95	78 75	78 90
Rentes de Naples . . . . .	97 60	97 60	97 45	97 50
— fin courant . . . . .	97 60	97 60	97 55	97 55
Actions de la Banque . . . . .	2585			
Quatre Canaux . . . . .	1190			
Caisse hypothécaire . . . . .	816 25			
Emprunt d'Haiti . . . . .	»			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

FEUILLE D'ANNONCES.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(2762) A VENDRE. — Un Domaine de 36 bicherées environ, à Dardilly, à dix minutes de la paroisse: maison bourgeoise, terrasse, jardin, salle de tilleuls, lavoir, boutasse, four, puits, buanderie, bains, écuries, grange et cuvier, trois cuves pour 120 années, pressoir et tonneaux aussi pour 120 années, tous les ustensiles de la cave; 20 bicherées de vignes en bon état, 7 bicherées de prés, 8 bicherées de terre à blé; la maison meublée ou non. S'adresser à M. Flasseur, propriétaire dudit domaine, ou à M<sup>e</sup> Coste, notaire, à Dardilly.

ANNONCES DIVERSES

(2730) A VENDRE. — Une bonne pharmacie située au Grand-Temps (Isère). Cette commune a l'avantage d'avoir deux forts marchés par semaine. Toutes facilités pour les paiements seront données à l'acquéreur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Boitel, pharmacien, rue Lafont; à M. Millan, sur la place du Collège, et à M. Bruny, droguiste, à Lyon.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte ses de opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (901)

(2768) MM. LARTEAU et CUCHERAT, fabricants d'eaux minérales, grande rue Ste-Catherine, n° 10, ont l'honneur de prévenir les consommateurs de ces articles qu'ils ont fixé le prix des eaux de Seltz factices et acides gazeuses à 27 f. 50 c. la cent bouteilles, la limonade gazeuse à 50 c. la bouteille. On reprend à l'établissement les verres vides pour 15 c. la pièce; ce qui porte les eaux gazeuses à 12 c. 1/2 et la limonade à 35.

ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE,

POUR LES PRODUITS D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

(1) PASTILLES DE VANILLES, pour aromatiser les CRÈMES, le CHOCOLAT, etc., préparées en Amérique avec la VANILLE FRAICHE; elles sont très-économiques et très-parfumées. La boîte, 3 fr.

THÉS DES PAGODES. Thés surins, choisis et mélangés en Chine, que l'on n'avait pas encore pu se procurer en France. — La liv., 15; la 1/2 liv., 7 fr. 50 c.; le 1/4, 4 fr.

POUDRE DE SELTZ, pour préparer l'eau GAZEUSE, à 2 sous la bouteille. — La boîte pour 12 bout.: 1 fr. 20 c.

SÈVE DE CHYPRE, pour la bonification des vins; elle donne aux vins des moindres crus un bouquet particulier, qui les améliore singulièrement. — Le flacon pour 200 litres, 2 fr.; la bouteille pour 900 litres, 6 fr.

CAFÉ-MAIS DES ILES. Préparation douce et rafraîchissante, préférable à tout autre produit, pour mélanger au café ordinaire, calmant les IRRITATIONS DE POITRINE et l'ACRÉTÉ DU SANG. — La livre, 1 fr. 20 c.

CAFÉ DE GLANDS DOUX D'ESPAGNE. On a reconnu son efficacité dans les MIGRAINES, MAUX DE TÊTE, MAUX D'ESTOMAC, et dans toutes les IRRITATIONS NERVEUSES. — La livre, 1 fr. 20 c.

SUCS DE FRUITS CONCENTRÉS, dont quelques gouttes

Correspondants dépositaires pour le département du Rhône, à Lyon, Petzi, confiseur, rue Puits-Gaillot, n° 27; Bonnet, parfumeur et quincaillier, place Bellecour; à TARARE, Chander, confiseur, rue Pécherie; à VIENNE, Gros, confiseur; à ST-ETIENNE, Millet-Dubreuil.

NOTA. Si quelques-uns de ces objets n'étaient pas encore déposés, on est prié de s'adresser au dépôt du chef-lieu du département.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stachas, dans les maladies de poitrine, telles que phlegmes pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrouements, aphonies de la voix, crachements de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix: 4 fr. et 2 fr. Chez Perenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n° 25, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir et y joindre un mandat sur la poste.)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1<sup>er</sup> novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. Au dépôt chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Maritan, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)

MALADIES SECRÉTÉS.

Récents, anciennes et réputées incurables, Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode

unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

Spectacles du vendredi 30 juin 1837.

GRAND-THÉÂTRE.

(Deuxième début de M. Emon.)

1<sup>o</sup> ELLE EST FOLLE, vaud. — 2<sup>o</sup> LE PRÉ-AUX-CLEACS, opéra. — On commencera à 6 heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

1<sup>o</sup> KETTLI, vaud. — 2<sup>o</sup> LE PORTEFEUILLE, drame. — 3<sup>o</sup> LE D. ARRE DE LA FAMILLE, vaud. — On commencera à 6 heures 1/2.